

**Commune de Tenay**

L'an deux mil vingt-cinq et le trente-et-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 14

Absents 3

Pouvoirs 2

Étaient présents : M et Mmes G.ALLAIN ; C. SAVOI, , C.PARDO, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, F.MALARD, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; S.AMOURIQ ; M.BOUMIR et F.DERREUMAUX

Date de convocation : 24 mars 2025

Secrétaire de séance : C.SAVOI

S.AMOURIQ donne pouvoir à C.PARDO  
M.BOUMIR donne pouvoir à S.DELAVY

**AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2024**

**BUDGET GENERAL**

Délibération N° 07/2025

-- \* --

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'Exercice 2024 du Budget Général qui se présentent ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	364 605.45 €
SECTION FONCTIONNEMENT	EXCEDENT	392 729.65 €

Compte-tenu de l'état des restes à réaliser arrêtés ainsi

DEPENSES	00.00 €
RECETTES	00.00 €

Considérant que le résultat de l'exercice 2024 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) doit être affecté par l'assemblée délibérante

- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme suit :

<b>Reprise de l'excédent d'Investissement 2024 en section d'Investissement 2025 ( c/ 001 )</b>	364 605.45 €
<b>Affectation du résultat de Fonctionnement 2024 en section d'Investissement 2025 ( c/ 1068 )</b>	230 734.22 €
<b>Reprise du solde de l'excédent de Fonctionnement 2024 en section de Fonctionnement 2025 (c/002)</b>	161 995.43€

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

pp/ Le Maire,  
Gaël ALLAIN



*[Handwritten signature]*

C. PARD  
Adjoint au  
Maire